

AMNESTY INTERNATIONAL

FLASH

AILRC-FR
1^{er} février 2019

Madagascar. Il faut enquêter sur l'assassinat de voleurs de bétail présumés

Les autorités malgaches doivent mener une enquête minutieuse sur l'assassinat sordide de huit hommes soupçonnés d'être des voleurs de bétail, a déclaré Amnesty international le 1^{er} février 2019 après la publication de photographies de leurs cadavres criblés de balles. Ces huit hommes ont été abattus par la police après qu'ils auraient tenté de voler dans un magasin. Trois policiers ont également été blessés lors de la confrontation.

Amnesty International a effectué des vérifications indépendantes des images prises après que ces hommes ont été abattus lors d'une confrontation avec la police le 25 janvier à Betroka, dans le sud de Madagascar.

« Ces homicides violents illustrent une nouvelle fois le fait que les forces de sécurité de Madagascar recourent à une force excessive et meurtrière en toute impunité, a déclaré Tigere Chagutah, directeur adjoint pour l'Afrique australe à Amnesty International.

« Les autorités malgaches doivent mener sans délai une enquête efficace et indépendante sur ces événements, notamment sur ces homicides. Si l'usage excessif ou inutile de la force est démontré, elles devront traduire les responsables présumés en justice dans le cadre de procès équitables. »

D'après les chiffres officiels, au cours des cinq dernières années, environ 4 000 personnes ont été tuées dans le sud de Madagascar, notamment des voleurs présumés, des policiers, des soldats et des civils, dans le cadre de la répression que mène le gouvernement contre le vol de bétail.

« Le président Andry Rajoelina s'est engagé à lutter contre le phénomène du vol de bétail. Il doit commencer par s'assurer que les forces de sécurité se conforment strictement à la loi lorsqu'elles gèrent ce type de situations, a déclaré Tigere Chagutah.

« Outre le fait de mettre un terme à cette culture de l'assassinat, les autorités doivent aussi en finir avec l'impunité associée. »

Aux termes du droit malgache et du droit international, la police n'est autorisée à user de la force qu'en dernier recours et même dans ce cas, la force doit être réduite au strict minimum pour prévenir des pertes en vies humaines.

Pour obtenir plus d'informations ou prendre rendez-vous pour un entretien, veuillez prendre contact avec :
Robert Shivambu, responsable médias d'Amnesty International pour l'Afrique australe :
+27 11 283 6000 ou +27 83 437 5732 ou robert.shivambu@amnesty.org

Document Public

Bureau régional d'Amnesty International pour l'Afrique australe, 97 Oxford Road,
Saxonwold, Johannesburg 2196

Tél : +2711 283 6000

Courriel : press@amnesty.org

Twitter : @amnestypress ou @AmnestySARO